

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 28 mars 2024

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN  
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT  
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI  
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT  
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire  
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240403-8-7b-04-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

***Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 8.7b/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

5.6.1 Indemnités aux élus

#### **OBJET : APPLICATION DES MAJORATIONS AUX INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal,**

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction,

VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

VU l'article R.2123-23 du code général des collectivités territoriales relatif aux majorations des indemnités,

VU l'arrêté du 17 avril 2023 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales au titre de l'exercice 2023, en application de l'article L1613-5-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 3/10/2023 prise par le Conseil Municipal en date du 7 octobre 2023, fixant le taux des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués,

**CONSIDERANT** que la commune est siège du bureau centralisateur du canton de Vauréal,

**CONSIDERANT** que la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la majoration aux indemnités de fonction des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

**CONSIDERANT** que 9 Adjointes au Maire ont reçu délégation,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A LA MAJORITE**

*(8 contre : Mmes Bénichou, Disant, Foursane, José et Mrs Boultaime, Constantin, Lachas,  
Le Cunff)*

**ARTICLE 1 : D'APPLIQUER** une majoration en raison du versement d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine qui prend en compte la strate démographique supérieure comprise entre 20 000 et 49 900, à hauteur de :

- 17.5% pour le Maire
- 5 % pour le 1<sup>er</sup> adjoint
- 4% pour le 2<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> adjoint

**ARTICLE 3 : D'APPLIQUER** une majoration, Vauréal étant chef-lieu de canton, à hauteur de :

- 6.40% pour le Maire
- 2.20 % pour le 1<sup>er</sup> adjoint
- 1.60 % pour le 2<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> adjoint

**ARTICLE 4 :** Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*